conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ENERGY topKliks

UFI : QUN3-F0WW-0005-623C

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.

AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6

1401 BAULERS

 Téléphone
 : +3223520400

 Téléfax
 : +3223510860

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

T B

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements

de protection/ un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE

PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

Elimination:

P310

P501 Éliminer le récipient dans la collecte des

matières recyclables uniquement s'il est

entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydroxyde de sodium

Etiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892-27	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 %	>= 5 - < 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

1	1	1	,
		Skin Irrit. 2; H315	
		0,5 - < 2 %	
		Eye Irrit. 2; H319	
		0,5 - < 2 %	
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate	3794-83-0	Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 10
de tétrasodium	223-267-7 01-2119510382-52	Eye Irrit. 2; H319	
		Estimation de la toxicité	
		aiguë	
		Toxicité aiguë par voie	
		orale: > 2.000 mg/kg	
hydroxyde de potassium	1310-58-3	Acute Tox. 4; H302	>= 3 - < 5
	215-181-3	Skin Corr. 1A; H314	
	019-002-00-8	Met. Corr. 1; H290	
	01-2119487136-33	Eye Dam. 1; H318	
		Limite de concentration	
		spécifique	
		Skin Corr. 1A; H314	
		>= 5 %	
		Skin Corr. 1B; H314	
		2 - < 5 %	
		Skin Irrit. 2; H315	
		0,5 - < 2 %	
		Eye Irrit. 2; H319	
		0,5 - < 2 %	
		0,0 - < 2 /0	
		Estimation de la toxicité	
		aiguë	
		Toxicité aiguë par voie	
		orale: 500,0 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent

lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer

des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Protéger l'oeil intact.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la :

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024 Version 8.10

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le

flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales

et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient

d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
		(.) po a osposinom		
sodium hydroxide	Non attribuée	VLE 8 hr	2 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aigüe existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

	de pouvoir effe	•	ges fiables. Le résultat des	si courte que possible afin s mesurages est calculé en
potassium hydroxide	Non attribuée	VLE 15 min	2 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: Lors d'une exposition supérieure à la valeur irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aigüe existe. Le proc doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeu des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que p de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages fonction de la période d'échantillonnage			xiste. Le procédé de travail amais la valeur limite. Lors si courte que possible afin

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N,N- bis(carboxylatométhyl)- L-glutamate de tétrasodium	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	55 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	55 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15000 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,3 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	7500 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,8 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg
sodium hydroxide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux,	1,2 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

			Effets systémiques	
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	25 mg/m3
potassium hydroxide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
Alanine, N,N- bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	85 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	17 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N,N-bis(carboxylatométhyl)-L- glutamate de tétrasodium	Eau douce	> 2 mg/l
	Eau de mer	> 0,2 mg/l
	intermittent release	> 1 mg/l
	STP	> 41,2 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

	Oral(e)	67 mg/kg
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	Eau douce	2 mg/l
	Eau de mer	0,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	24 mg/kg
	Sol	2,5 mg/kg
	STP	100 mg/l
	intermittent release	1 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle

ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : jaune clair, clair
Odeur : caractéristique

Point de fusion/point de

congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible Point d'éclair ne forme pas d'étincelles Température d'inflammation Donnée non disponible Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : env. 13, 100 %

à 20 °C

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 1,351 g/cm3 à 20 °C

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.000 mg/kg

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium

3794-83-0:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 273 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité

aiguë

DL50 oral (Rat, mâle): 333 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 425

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. Remarques

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Résultat Corrosif

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Résultat Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Résultat Corrosif

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Espèce Lapin

OCDE ligne directrice 405 Méthode

Corrosif Résultat

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Espèce Cochon d'Inde

Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules : Pas classé(e)

germinales

Composants:

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024 Version 8.10

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

sodium hydroxide

1310-73-2:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poisson): 33 - 189 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 76 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 76 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 40,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation

Toxicité pour les

CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22 microorganismes

mg/l

Durée d'exposition: 15 mn

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

tetrasodium (1-hydroxyethylidene)bisphosphonate

3794-83-0:

Toxicité pour les poissons CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 7,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

EC10: 61 mg/l Toxicité pour les microorganismes Méthode: DIN 38412

potassium hydroxide

1310-58-3:

(Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 880 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 80 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 165 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 660 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50: 1.337 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

Toxicité pour les CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22

microorganismes

Durée d'exposition: 15 mn

Durée d'exposition: 90 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 850 mg/kg

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

sodium hydroxide

1310-73-2:

Biodégradabilité Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

tetrasodium (1-hydroxyethylidene)bisphosphonate

3794-83-0:

Biodégradabilité Biodégradation: 96 %

Méthode: OECD 301 D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

sodium hydroxide

1310-73-2:

Bioaccumulation Espèce: Poisson

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log

Pow \leq 4).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

potassium hydroxide

1310-58-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus.

Composants:

potassium hydroxide

1310-58-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilises

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

ADR : 1719 IMDG : 1719 IATA : 1719

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.

(hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium)

IMDG : CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.

(sodium hydroxide, potassium hydroxide)

IATA : Caustic alkali liquid, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR
 : 8

 IMDG
 : 8

 IATA
 : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : C5
Groupe d'emballage : II
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8 No EMS Numéro : F-A, S-B

IATA

(Cargo) : Caustic alkali liquid, n.o.s.

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024 Version 8.10

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur

le marché et à l'utilisation de certaines substances

dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

(Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des

dangers liés aux accidents maieurs impliquant des substances dangereuses.

: Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

: Non applicable

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,04 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: 5 - <15% phosphonates, <5% polycarboxylates

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

H318 Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. H319

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Lésions oculaires graves Eye Dam.

Eye Irrit. Irritation oculaire

Met. Corr. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. Corrosion cutanée

BE OEL Valeurs limites d'exposition professionnelle

BE OEL / VLE 8 hr Valeur limite BE OEL / VLE 15 min Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ENERGY topKliks

WM 1114265 Numéro de commande: 0714265

Version 8.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Met. Corr. 1 H290 Méthode de calcul

Skin Corr. 1B H314 Sur la base de données d'essai. Eye Dam. 1 H318 Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000004576